

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**RÈGLEMENT NO 2021-15**

**RÈGLEMENT NO 2021-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1324 CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LE CHEMIN DU MOTEL-SUR-LE-LAC, LES USAGES RÉSIDENTIELS AU CENTRE-VILLE, LES MAISONS DE CHAMBRE SUR LA RUE SAINT-ADOLPHE ET LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR LES HABITATIONS ABORDABLES MULTIFAMILIALES FINANCÉES PAR LA SCHL**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1324.

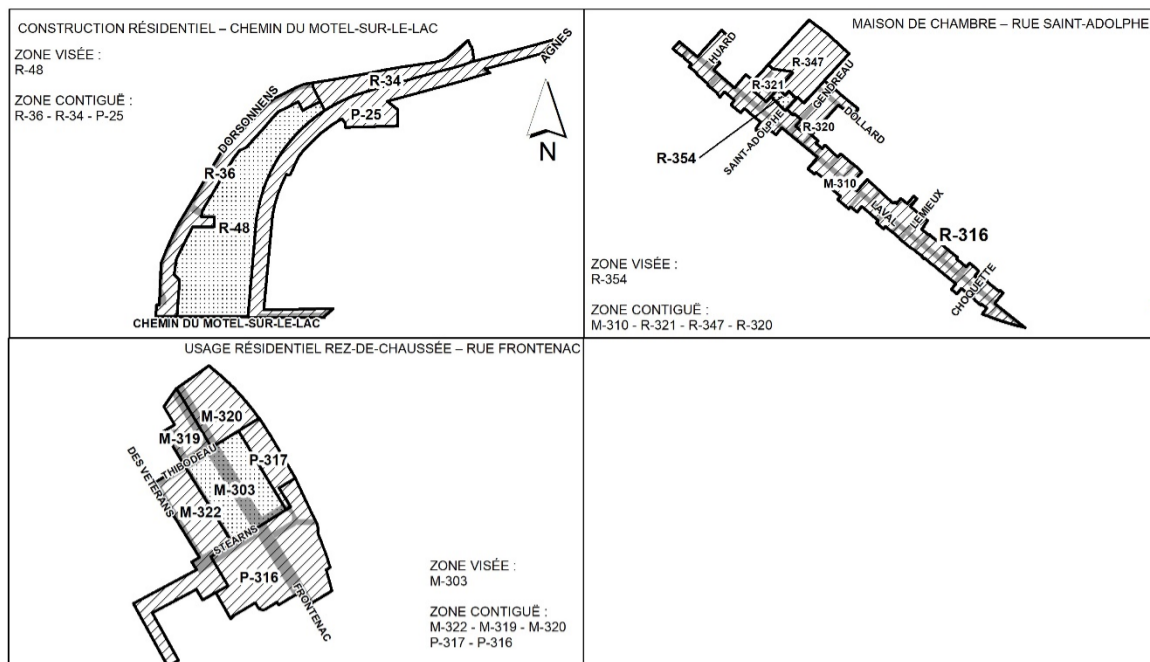
AVIS est donné par les présentes :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du conseil du 13 juillet 2021, a adopté le premier projet de Règlement n° 2021-15 modifiant le Règlement de zonage n° 1324 concernant la construction sur le chemin du Motel-sur-le-lac, les usages résidentiels au centre-ville, les maisons de chambre sur la rue Saint-Adolphe et le nombre de cases de stationnement pour les habitations abordables multifamiliales financées par la SCHL.

QUE l'objet de ce projet de règlement est de permettre la construction sur le chemin du Motel-sur-le-Lac, l'usage résidentiel au rez-de-chaussée dans le centre-ville et l'usage « Maison de chambre » sur la rue Saint-Adolphe et de régir le nombre de cases de stationnement pour les habitations abordables multifamiliales financées par la SCHL.

Ledit conseil tiendra une assemblée publique de consultation lors d'une séance ordinaire tenue à cette fin le 17 août 2021, à compter de 19 h 30, dans la salle du conseil située au 5527 rue Frontenac, Lac-Mégantic, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). En vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute présentation publique, dont la présente assemblée publique, peut être remplacée par une consultation écrite d'au moins 15 jours. Par conséquent, tout intéressé peut transmettre ses commentaires à l'attention du Service du greffe, soit par courriel : [greffe@ville.lac-megantic.qc.ca](mailto:greffe@ville.lac-megantic.qc.ca) ou par la poste au 5527, rue Frontenac, bureau 200, Lac-Mégantic, G6B 1H6 avant 15h, le vendredi 6 août 2021. Vous pouvez également communiquer avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité pour toute information supplémentaire concernant cette demande.

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise les zones suivantes :



La modification quant au nombre de cases de stationnement pour les habitations abordables multifamiliales financées par la SCHL vise toutes les zones du territoire.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse et l'urbaniste expliqueront le projet de Règlement n° 2021-15 ainsi que les conséquences de son adoption et prendront en considération les commentaires reçus dans le cadre de la consultation écrite.

QUE ce projet de règlement, la description des zones concernées et des zones contiguës, de même que leur illustration, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière